

Comité de surveillance (CS)

7 avril 2010

Hôtel Listel, Vancouver

Mayo Moran	Présidente
David Iverson	Représentant de l'Église
Les Carpenter	Représentant inuit
William Wuttunee	Représentant de l'Assemblée des Premières Nations
David Paterson	Représentant des avocats des demandeurs
Kerry O'Shea	Représentante des avocats des demandeurs
Luc Dumont	Représentant du gouvernement du Canada
Alison Molloy	Représentante du gouvernement du Canada
Jeff Hutchinson	Directeur exécutif, Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens (SAPI)
Dan Ish	Adjudicateur en chef
Irene Fraser	SAPI, secrétaire de séance

Absent : Mitch Holash, représentant de l'Église

Invités : Daniel Shapiro, adjudicateur en chef adjoint, fera un compte rendu pour le sous-comité technique; Leah Kraft, SAPI; Kerry Eaton, Crawford Class Action Services

1. Adoption de l'ordre de jour

Il est proposé qu'un point permanent sur les questions se rapportant aux réunions antérieures fasse dorénavant partie de l'ordre du jour.

À l'avenir, il ne sera plus nécessaire d'adopter l'ordre du jour, puisque les points y figurant seront soumis à l'avance.

2. Sous-comité technique – Dan Shapiro, adjudicateur en chef adjoint

- Depuis le 16 janvier 2010, 138 décisions abrégées ont été rédigées, dont 129 ont été diffusées.
- Le consensus est que la rédaction de décisions abrégées fonctionne bien. Cependant, le Canada aimerait que le formulaire employé soit modifié. Alison Molloy fournira davantage de renseignements à Dan Shapiro sur ce sujet.

Décision : le Comité de surveillance étudiera de nouveau cette option dans six mois.

- David Paterson et Alison Molloy se rencontreront afin de discuter des modifications à apporter aux demandes effectuées dans le cadre du Programme d'évaluation indépendant (PEI). Ils fourniront une version provisoire au sous-comité technique en vue de la prochaine réunion. Une fois que le sous-comité aura terminé, il fera part des modifications au Comité de surveillance. Parmi les principaux changements, on note l'ajout d'un avertissement visant à prévenir les demandeurs que nous communiquerons avec tous les auteurs allégués.
- Le Canada étudie présentement des options visant à minimiser les risques pour les demandeurs et les auteurs allégués. Alison Molloy en fera un résumé au sous-comité technique.
- Des modifications sont apportées aux lettres envoyées pour demander une évaluation à un expert. Nous en ferons part à l'adjudicatrice en chef adjointe Kaye Dunlop.
- La discussion précédente sur les stagiaires en droit n'a pas été publiée. Aucune nouvelle politique n'a cependant été adoptée; la politique actuelle avait auparavant été réaffirmée.

Décision : aucune exception ne sera faite pour les stagiaires en droit. Le cas échéant, la question des frais juridiques relèvera de l'adjudicateur.

- La décision de la Cour suprême de ne pas accorder d'indemnité pour le temps d'incarcération n'est pas une politique officielle. Le critère du lien plausible s'applique toujours.
- Les travailleurs en santé communautaire doivent disposer de renseignements à jour afin de renseigner correctement les demandeurs.

Décision : Luc Dumont assure le lien avec Santé Canada, qui devra être avisé des modifications au processus.

3. Approbation du compte rendu – 1^{er} et 2 mars 2010

Approuvé

4. Points de décision

a) Dates des prochaines rencontres en 2010

1^{er} juin, Calgary
 27 juin, Québec
 21 septembre, Toronto
 19 octobre, Ottawa

14 décembre, Vancouver

5. Confidentialité des enregistrements des audiences

La confidentialité est le fondement du PEI. Il y a débat quant à savoir qui possède l'information et la manière dont elle sera gérée dans le futur. Le Canada et les différentes Églises veulent des critères clairs concernant ce que les tribunaux considéreront comme une version complète et finale.

Décisions :

- 1) Jeff Hutchinson préparera une séance d'information sur la possibilité d'une ordonnance du tribunal à l'intention du Comité de surveillance.
- 2) Un avis juridique externe sera demandé à ce sujet.

Ces mesures aideront le Comité de surveillance à décider quelle position sera défendue devant les tribunaux.

6. Examen des principaux indicateurs de rendement

Jeff Hutchinson a distribué divers renseignements statistiques. Plus de 15 000 demandes ont été déposées; 10 % des demandes sont rejetées.

Décision : lors de la prochaine rencontre, Jeff Hutchinson distribuera un rapport montrant quels avocats ont un grand nombre de dossiers en attente.

Alison Molloy a indiqué que sur les 223 cas restants dans le cadre du mode alternatif de règlement des conflits, seuls deux nécessitent une audience. Elle a exprimé sa gratitude pour les efforts que tous ont déployés pour arriver à ce résultat.

7. Rapport du directeur exécutif

- Avant la rencontre, Jeff Hutchinson a envoyé par courriel une comparaison des frais de messagerie et de l'échange de données informatisées. Aucun membre du Comité n'a émis d'objection. Ils ont exprimé leur volonté d'aller de l'avant.
- Comme dernière mesure concernant la base de données, Jeff consultera Mitch Holash, qui n'a pu assister à cette rencontre, afin de vérifier qu'il est d'accord avec les autres membres du Comité de surveillance concernant l'utilisation de paramètres fictifs afin d'expurger les décisions versées dans la base de données.
- Nous avons reçu comme avis qu'il n'y avait aucun risque que les renseignements supprimés soient diffusés.

Remarque : Mitch Holash a fait part de son accord à Jeff Hutchinson.

- Les documents sur les expertises seront envoyés aux membres par courriel une dernière fois.

Décision : si nous n'obtenons aucune réponse des membres, ce point sera considéré comme approuvé.

- Six personnes ont été engagées par la Gestion des audiences.
- Le Secrétariat étudie la possibilité de limiter les critères de recherche pour les dossiers des services correctionnels.
- La base de données des avocats des demandeurs a été mise à jour, ce qui porte le total de noms qu'elle contient à environ 300.

Décision : on rappellera au personnel que les envois postaux du Secrétariat destinés à l'avocat d'un demandeur doivent aussi inclure les autres parties.

8. Rapport de l'adjudicateur en chef

- On élabore présentement un cadre afin de traiter les plaintes graves concernant la conduite des avocats des demandeurs. Diverses options à ce sujet seront étudiées, notamment assurer la résolution dans un processus de gestion des cas, désigner quelqu'un pour enquêter ou soumettre le cas au barreau.

Décision : Jeff Hutchinson fera part d'un cadre au Comité de surveillance.

- AINC demande que les adjudicateurs prennent des mesures de sécurité rigoureuses et accrues concernant les renseignements protégés.

Décision : Jeff Hutchinson assure le suivi.

- Poursuites judiciaires

1) La décision judiciaire rendue en Colombie-Britannique concernant l'examen des frais juridiques applicables aux règlements négociés a été portée en appel étant donné que les tribunaux de départ n'avaient pas la compétence requise pour autoriser les adjudicateurs à effectuer l'examen des frais juridiques.

2) Les poursuites entamées au Québec se continuent.

3) On a déposé une demande d'examen judiciaire des frais juridiques devant les tribunaux du Manitoba.

- Le rapport annuel de l'adjudicateur en chef a été distribué.

9. Points de discussion

a) Rencontre avec la Commission de témoignage et réconciliation (CTR)

Il a été question de la rencontre du 2 mars avec le directeur exécutif, Tom McMahon. Le Comité de surveillance maintiendra son appui à la mission et aux efforts de la CTR ainsi que sa collaboration en ce sens. Le Secrétariat prévoit participer au premier événement national de la CTR, qui aura lieu à Winnipeg du 16 au 19 juin.

b) Financement de Santé Canada

Aucune modification connue n'a été apportée au programme de soutien de Santé Canada destiné aux anciens élèves des pensionnats et à leur famille. Luc Dumont effectuera tout même un suivi relativement aux indications qui lui seront transmises.

10. Rapport du Comité de surveillance par Kerry Eaton

Kerry Eaton a été libéré pour cette discussion.

- À l'avenir, les points de discussion du Comité de surveillance devront présenter un intérêt pour tous les membres.
- Dans le cadre des rencontres, il serait avantageux de consacrer moins de temps aux questions purement informatives et de se concentrer davantage sur les grands enjeux comme la protection des renseignements, les régions mal desservies, la conclusion du programme, les questions concernant les avocats des demandeurs et la planification de la relève.

Décision : d'ici la réunion de septembre du Comité de surveillance, le Secrétariat préparera le calendrier de la stratégie en vue de l'échéance du 18 septembre 2012.

Décision : une liste de tâches à mettre de l'avant sera tenue et utilisée lors des prochaines rencontres, dont les ordres du jour prévoiront du temps pour les questions d'ordre général.

Discussion du Comité de surveillance concernant la protection des renseignements

- Quelles sont nos obligations en matière de confidentialité?
- Y a-t-il une limite de temps relativement à la confidentialité des dossiers?
- Quels sont les secteurs à risque où la protection des renseignements pourrait être compromise?
- Est-il certain que les tribunaux constituent la seule façon d'accéder aux dossiers?
- Après un certain temps, la famille aura-t-elle accès aux dossiers?
- En quoi respectons-nous les objectifs du PEI et de la CTR?

- Comment pouvons-nous faire connaître la vérité tout en protégeant les demandeurs?
- De quelle manière le Comité de surveillance assurera-t-il le maintien de la confidentialité après la fin du PEI?

11. Compte rendu de Luc Dumont

Le Canada a atteint son objectif de procéder au paiement des indemnités dans les 60 jours suivant la réception de la décision. On a également conclu 390 règlements négociés au cours de l'exercice 2009-2010.

12. William Wuttunee

On remercie William Wuttunee pour sa contribution à titre de représentant de l'Association des Premières Nations au Comité de surveillance. L'Assemblée des Premières Nations a désigné Paul Favel pour le remplacer lors des prochaines rencontres.